

## **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA COMMUNE DE GRON**

Le public est averti qu'en exécution : - du code de l'environnement,  
- du code de l'urbanisme,  
- de l'arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2021-083 du 16 avril 2021,

une enquête publique relative à la demande de permis de construire pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de GRON, lieu-dit « Le Haut des Blanchards », déposée par la SARL GDSOL 55 (filiale de la société Générale du Solaire), sera ouverte du **vendredi 21 mai 2021 (9 h) au lundi 21 juin 2021 inclus (17 h 30)**, soit une durée de 32 jours consécutifs, en mairie de GRON.

Est désigné M. José JACQUEMAIN en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier de demande de permis de construire comprenant une étude d'impact, l'avis de l'Autorité Environnementale, le mémoire en réponse à cet avis de la SARL GDSOL 55 et le registre d'enquête seront déposés pendant toute la durée de l'enquête du 21 mai 2021 au 21 juin 2021 inclus, en mairie de GRON, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le dossier complet pourra également être consulté sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Yonne [www.yonne.gouv.fr](http://www.yonne.gouv.fr) (rubrique politiques publiques / environnement / Photovoltaïque / enquêtes publiques), ainsi que sur le poste informatique mis à disposition du public du 21 mai 2021 au 21 juin 2021 à la préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement) de 9 h à 12 h et 14 h à 16 h 30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.18 ou au 03.86.72.79.89.

La commune de GRON, implantation du projet, et les communes de COLLEMIERS, EGRISSELLES-LE-BOCAGE, ETIGNY, MARSANGY, PARON, ROSOY, SENS, dont leur territoire est limitrophe à celui de GRON, sont concernées par le périmètre d'affichage réglementaire.

Pendant le délai de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :

- soit par voie électronique, à l'adresse e-mail suivante : [pref-photovoltaique-gron@yonne.gouv.fr](mailto:pref-photovoltaique-gron@yonne.gouv.fr)
- soit par écrit :
  - sur le registre « papier » déposé en mairie de GRON, ou
  - courrier adressé à la mairie de GRON (siège de l'enquête) à l'attention du commissaire enquêteur.

Indépendamment des dispositions ci-dessus et **dans le respect des règles sanitaires en vigueur**, M. le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions du public qui seront également consignées dans le procès-verbal, à la mairie de GRON, les :

- |   |   |
|---|---|
| - <b>vendredi 21 mai 2021 de 9 h à 12 h,</b>  | - <b>mardi 8 juin 2021 de 16 h à 19 h,</b>        |
| - <b>mercredi 16 juin 2021 de 9 h à 12 h,</b> | - <b>lundi 21 juin 2021 de 14 h 30 à 17 h 30.</b> |

A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport à la Préfecture de l'Yonne (Bureau de l'Environnement), en mairie de GRON, ainsi que du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées du commissaire enquêteur. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Yonne.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera la délivrance, assortie du respect de prescriptions, ou le refus du permis de construire.

Des informations complémentaires sur le projet peuvent être demandées auprès de M. Barthélémy de ROUX – responsable du projet pour la SARL GDSOL 55 – 69 Rue de Richelieu – 75002 PARIS – Tél : 06.86.05.11.25.